

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Alleyn et Cawood **tenue 23 jour de décembre 2024**, 10 Jondee, Danford Lake, (Québec) J0X 1P0.

PRÉSENTS : Maire Carl Mayer
Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron (absent)
Sidney Squitti James Giroux
Mona Giroux Darryl Mayer

La directrice générale, Isabelle Cardinal, et quatre (4) invités étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 8 h 00.

2. Approbation de l'ordre du jour

186-12-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

**** Le Conseil se rend à huis clos à 8 h 01 ****

**** Le Conseil sort à huis clos à 8 h 15 ****

Adopté

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

4. MANDAT À MORENCY AVOCATS

ATTENDU QUE Municipalité d'Alleyn et Cawood est actionnaire de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE la municipalité cherche à assurer l'équité et la transparence dans les la distribution et le paiement d'actions au sein de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis que l'évaluation normalisée actuelle des actions pour 2024 ne reflète pas fidèlement la valeur réelle, comme en témoigne le nouveau rôle d'évaluation triennal ;

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité d'obtenir de l'aide juridique pour protéger ses droits et intérêts concernant le processus de paiement des actions et de plaider en faveur du paiement basé sur des évaluations réelles ;

187-12-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité par le conseil de la municipalité d'Alleyn et Cawood, dûment assemblé ;

- QUE** Morency Avocats est par les présentes mandaté pour représenter la municipalité d'Alleyn et Cawood dans les affaires concernant le paiement des actions de MRC ;
- QUE** Morency Avocats doit fournir des conseils juridiques et prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la municipalité d'Alleyn et Cawood est traitée de manière juste et équitable dans la distribution et le paiement des actions, et plaider en faveur de l'utilisation d'évaluations réelles telles que reflétées dans le nouveau rôle d'évaluation triennal, plutôt que la valeur standardisée erronée de 2024 ;
- QUE** le maire et/ou le directeur général de la municipalité sont autorisés à signer tous les documents nécessaires et à prendre toute autre mesure nécessaire pour donner pleinement effet à cette résolution ;
- QUE** les coûts associés à ce mandat sont imputés au budget des services juridiques de la municipalité.

Adopté

5. PÉRIODE DES QUESTIONS

Maggie Early s'est enquis du règlement de la MRC qui a été adopté lors de la dernière réunion des maires de la MRC et des intérêts facturés.

6. AJOURNEMENT

188-12-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 17.

Adopté



Carl Mayer, maire



**Isabelle Cardinal, directrice générale
et secrétaire-trésorière**